

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- Euro Stoxx Cliquet Garanti 2011 est un produit **garanti en capital à 100% à l'échéance, de maturité 6 ans**, conçu pour des investisseurs souhaitant profiter **d'un rebond des marchés actions européens à moyen terme dans un cadre sécurisé**.
- Grâce à son **indexation à l'Euro Stoxx 50^{®1}**, l'indice phare du marché action européen, l'investisseur est à même d'**optimiser la performance potentielle de son investissement et bénéficier**:
 - D'une **garantie totale** du capital initialement investi à l'échéance
 - D'un **accès sécurisé** à l'indice phare du marché action européen
 - D'un **cliquet de la Performance de l'indice en cours de vie du produit**

Type	Instrument financier de droit français
Emetteur	SGOE garanti par SG (Aa2, A+) ¹
Maturité	6 ans
Devise	EUR
Garantie du Capital	Oui, 100% à l'échéance
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50 (.STOXX50E)
Montant minimum d'investissement	50 000 EUR

¹ Au 02 décembre 2010

MECANISME DE CALCUL DE LA PERFORMANCE FINALE SECURISEE

- A l'issue de chaque mois, la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] depuis le début du mois est calculée. **Cette performance est retenue dans la limite de +3%**
- On détermine alors la **Performance Accumulée** égale à la somme des Performances Mensuelles Retenues depuis le lancement
- Au fil des mois, **lorsque la Performance Accumulée franchit un palier de 3%, celui-ci est définitivement sécurisé, c'est la Performance Sécurisée**
- A l'échéance, l'investisseur reçoit la **Performance Finale Sécurisée**

MECANISME DE REMBOURSEMENT

- A l'échéance, l'investisseur reçoit:

100% de son capital initialement investi
+
la Performance Finale Sécurisée

ILLUSTRATION DU MECANISME DE CALCUL DE LA PERFORMANCE FINALE SECURISEE

SCENARIO FAVORABLE

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	...	Mois 70	Mois 71	Mois 72
Performance Mensuelle Constatée	3,8%	3,6%	2,9%	2,7%	1,0%	-2,0%	-1,0%	0,7%		3,0%	-3,6%	-3,0%
Performance Mensuelle Retenue	3,0%	3,0%	2,9%	2,7%	1,0%	-2,0%	-1,0%	0,7%		3,0%	-3,6%	-3,0%
Performance Accumulée	3,0%	6,0%	8,9%	11,6%	12,6%	10,6%	9,6%	10,3%		81,0%	77,4%	74,4%
Performance Sécurisée	3,0%	6,0%	6,0%	9,0%	12,0%	12,0%	12,0%	12,0%		81,0%	81,0%	81,0%

- La Performance Finale Sécurisée est égale à 81%
- L'investisseur reçoit 181% de son investissement initial à l'échéance, soit un TRA de 10,39%

SCENARIO MEDIAN

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	...	Mois 70	Mois 71	Mois 72
Performance Mensuelle Constatée	-0,5%	2,4%	4,5%	3,8%	2,0%	-3,5%	-0,2%	3,0%		-2,0%	0,5%	-1,0%
Performance Mensuelle Retenue	-0,5%	2,4%	3,0%	3,0%	2,0%	-3,5%	-0,2%	3,0%		-2,0%	0,5%	-1,0%
Performance Accumulée	-0,5%	1,9%	4,9%	7,9%	9,9%	6,4%	6,2%	9,2%		17,0%	17,5%	16,5%
Performance Sécurisée	0,0%	0,0%	3,0%	6,0%	9,0%	9,0%	9,0%	9,0%		45,0%	45,0%	45,0%

- La Performance Finale Sécurisée est égale à 45%
- L'investisseur reçoit 145% de son investissement initial à l'échéance, soit un TRA de 6,39%

SCENARIO DEFAVORABLE

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	...	Mois 70	Mois 71	Mois 72
Performance Mensuelle Constatée	-1,6%	-0,4%	0,2%	-0,6%	-0,9%	0,7%	-1,3%	-0,3%		-0,1%	-1,3%	0,2%
Performance Mensuelle Retenue	-1,6%	-0,4%	0,2%	-0,6%	-0,9%	0,7%	-1,3%	-0,3%		-0,1%	-1,3%	0,2%
Performance Accumulée	-1,6%	-2,0%	-1,8%	-2,4%	-3,3%	-2,6%	-3,9%	-4,2%		-4,3%	-5,6%	-5,4%
Performance Sécurisée	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		0,0%	0,0%	0,0%

- La Performance Finale Sécurisée est égale à 0%
- L'investisseur reçoit 100% de son investissement initial à l'échéance, soit un TRA de 0%

AVANTAGES

- L'investisseur bénéficie d'une garantie intégrale de son capital initialement investi à l'échéance
- L'investisseur profite d'une protection contre les retournements de marché grâce à un mécanisme de sécurisation dès que la Performance Accumulée dépasse un palier de 3%
- Euro Stoxx Cliquet Garanti 2011 offre un accès sécurisé à la performance de l'indice phare du marché action européen, l'Euro Stoxx 50

INCONVENIENTS

- La garantie en capital du produit ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant la date d'émission et conservant le support jusqu'à sa date de maturité effective
- La Performance de l'indice est limitée à 3% par mois
- La Performance de l'indice est sommée au fil des mois et non capitalisée

DESCRIPTION DU SOUS-JACENT

■ Euro Stoxx 50 :

L'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la Zone Euro.

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Nature juridique

Instrument financier de droit français, garanti en capital à l'échéance

Emetteur

SG Option Europe, filiale à 100% du Groupe Société Générale

Garant

Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)

Devise

Euro

Eligibilité

Assurance-vie, compte titres

Code ISIN

FR0010998773

Cotation

Luxembourg

Date d'émission

19/01/2011

Date de constatation initiale

15/03/2011

Date de constatation finale

15/03/2017

Date d'échéance

23/03/2017

Prix d'émission

100% de la valeur nominale

Valeur nominale - Souscription minimale

1 000 Euros - 50 000 Euros

Code EUSIPA

1299

Sous-jacent

Indice Euro Stoxx 50 (.STOXX50E)

Marché secondaire

Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente maximum de 1%

Commission de distribution

1% par an maximum

Commission de souscription

Néant

INFORMATIONS IMPORTANTES

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Absence d'offre de contracter : ce document ne constitue pas une offre de contrat de la part de Société Générale en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.

Méthodes d'ajustement ou de substitution en cas de survenance d'événements exceptionnels, résiliation ou remboursement anticipé : la documentation relative au produit peut prévoir (i) des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit ou, le cas échéant, (ii) la résiliation ou le remboursement anticipé(e) du produit.

Restrictions générales de vente : le produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. En investissant dans ce produit, chaque investisseur est présumé garantir à Société Générale qu'il est dûment autorisé à cette fin.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Risque de volatilité : jusqu'à la date d'échéance du produit, la valeur de marché de ce produit peut faire l'objet d'une importante volatilité en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts. Dans certaines circonstances, la valeur de marché du produit peut être substantiellement inférieure au montant initialement investi.

Risques relatifs aux conditions de marché défavorables : les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

Risque de Crédit : dans la mesure où des sommes sont dues par Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale) en sa qualité de [contrepartie, d'émetteur de titres, de banque dépositaire ou de garant]¹, les investisseurs sont exposés à un risque de crédit sur Société Générale (ou sur l'entité venant aux droits de Société Générale).

Pas de protection du capital : le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Information sur les performances futures : les données relatives à des performances futures sont des prévisions qui ne constituent pas un indicateur fiable quant aux performances futures.

Risque de taux de change : les gains éventuels peuvent être réduits ou augmentés en fonction des taux de change.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix en cours de vie du produit. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Placement privé : le produit ne peut faire l'objet d'une offre au public en France. Par conséquent, le produit ne fera pas l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411-2 II 2 du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier; l'offre ou la vente, directe ou indirecte, dans le public en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.

Disponibilité du prospectus : un prospectus relatif au produit sera disponible sur le site « prospectus.socgen.com » ou pourra être obtenu auprès de Société Générale sur demande.

Restrictions générales de vente aux Etats-Unis d'Amérique : le présent document ne constitue pas une offre de vente de titres aux Etats-Unis d'Amérique. Le produit qui y est décrit ne sera pas enregistré en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne peut être ni offert, ni cédé aux Etats-Unis d'Amérique, sans avoir été préalablement enregistré ou exempté d'enregistrement en vertu du U.S. Securities Act.

Restrictions générales de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LE PRODUIT DECRIT DANS CE DOCUMENT NE PEUT, A AUCUN MOMENT, ETRE DETENU OU AVOIR COMME BENEFICIAIRE ECONOMIQUE UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE CE TERME EST DEFINI DANS LA REGULATION S PROMULGUEE EN APPLICATION DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LA « REGULATION S ») ET, EN CONSEQUENCE, NE PEUT ETRE OFFERT ET VENDU EN DEHORS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE QU'A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES « U.S. PERSONS », CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA REGULATION S.

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est pas parrainé, approuvé ou vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Confidentialité : le présent document est confidentiel et ne peut être ni communiqué à un tiers (à l'exception des conseils externes et à condition qu'ils en respectent eux-mêmes la confidentialité) ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. [L'assureur ou l'intermédiaire en assurance ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'affectation des versements effectués dans le cadre de ce contrat.] Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Le EURO STOXX 50[®] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.